La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.

En comité.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

Dufferin,

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat copie d'une correspondance avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de l'inclusion dans les limites de la Puissance de territoires sur le continent de l'Amérique Septentrionale.

Hôtel DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 2 mai, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 12.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre un rapport statistique des chemins de fer du Canada, et du capital, du trafic et des frais d'exploitation des chemins de fer de la Puissance, 1876-7.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No 96.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 12 mars, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée sur le sujet de la veute en France des navires de construction canadienne aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique, et aussi tous renseignements que le gouvernement pourra fournir à cette Chambre relativement à l'admission de produits français en ce pays à des conditions plus avantageuses que celles d'aujourd'hui.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:

(Voir documents de la session, No 70.)

L'honoroble M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présente à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 8 mars, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copies de toutes